



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 19 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 septembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 septembre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Alexis ARRAS, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Alexis ARRAS a donné pouvoir à M. Julien RELAUX
Mme Gisèle CAMIADE a donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOURDIEU,
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : DAX ET TERRA : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET CONTRAT DE DISTRIBUTION, TARIFS BOUES ET EAU THERMALES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération en date du 22 mars 2023 adoptant un contrat de distribution pour la gamme de cosmétiques DAX ET TERRA,

VU la délibération en date du 20 juillet 2023 adoptant les conditions générales de vente pour la gamme de cosmétiques DAX ET TERRA,

VU la délibération en date du 07 décembre 2023 adoptant les tarifs boues et eau thermale,

VU l'avis favorable de la COMMISSION ÉCONOMIE, COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME DU 11 septembre 2024.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour ces documents et notamment de distinguer les conditions générales de vente pour les particuliers et celles pour les professionnels, de modifier les tarifs de vente à l'usager des coffrets à -20% et d'y ajouter des tarifs réduits aux frais de port des produits cosmétiques,

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

ABROGE le contrat de distribution adopté en date du 22 mars 2023,

APPROUVE le nouveau contrat de distribution présenté en annexe,

ABROGE les conditions générales de vente adoptées en date du 20 juillet 2023,

APPROUVE de nouvelles conditions générales de vente distinctes :

- les conditions générales de vente à destination des particuliers
- les conditions générales de vente à destination des professionnels

ABROGE la délibération en date du 07 décembre 2023,

APPROUVE les nouveaux tarifs boues et eau thermales applicables au 1^{er} octobre 2024, présentés en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



CONTRAT DE DISTRIBUTION DE LA GAMME COSMÉTIQUE DAX ET TERRA

ENTRE

LA VILLE DE DAX, domiciliée Rue Saint Pierre, 40100 Dax, représentée par Monsieur Julien DUBOIS, Maire, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération du conseil municipal n° 20230322-4 en date du 22 mars 2023,

CI-APRÈS DÉSIGNÉE « LA VILLE DE DAX » en qualité de « fournisseur »

ET

L'établissement de _____,

représenté par _____,

n° SIRET _____,

situé à _____

CI-APRÈS DÉSIGNÉ « Le distributeur »

PRÉAMBULE

Le territoire du Grand Dax est aujourd'hui la première station thermale de France en accueillant environ plus 60 000 curistes par an. La ville de Dax, avec 16 établissements thermaux et hôtels du secteur, contribue à la notoriété et à la qualité du savoir-faire de la station thermale.

Afin de diversifier les usages de l'eau thermale de Dax, la ville de DAX a imaginé et développé une gamme cosmétique dénommée DAX ET TERRA destinée à :

- Valoriser l'histoire millénaire de l'eau thermale de DAX,
- Mettre en valeur les actifs-phares, véritables dons de la nature,
- Valoriser les produits locaux thermaux et les cycles courts (production landaise),
- Proposer une gamme de bien être à destination des curistes, touristes et autres usagers.

Le présent contrat de distribution est un contrat par lequel la ville de Dax, fournisseur, établit un système de distribution pour les produits cosmétiques susvisés. Elle propose aujourd'hui de mettre la gamme cosmétique en vente dans les établissements thermaux, hôtels, les pharmacies, les parapharmacies ou tout autre distributeur.

Ainsi, par le présent contrat, la ville de DAX, en sa qualité de fournisseur, et le distributeur désigné ci-dessus, définissent les conditions de vente et de fourniture de cette gamme cosmétique dans l'objectif de favoriser l'image de marque desdits produits.

Il a ainsi été convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

ARTICLE 1 : OBJET.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de fourniture et de vente de la gamme cosmétique DAX et TERRA entre la Ville de Dax et le distributeur, ainsi que les obligations juridiques afférentes à chacune des parties dans le cadre exclusif du projet cité en préambule.

ARTICLE 2 : DÉFINITION.

La gamme cosmétique DAX ET TERRA se décompose ainsi :

Suite de cure :

- Baume de massage (Tube 200 ml)
- Gel jambes légères (Tube 200 ml)
- Cataplasme TERDAX (Doypack 300 g)

Cosmétique :

- Crème visage (Pot en verre 50 ml)
- Fluide lacté pour le corps (Tube 200 ml)
- Gel nettoyant (Tube 200 ml)
- Spray nettoyant (Spray 50 ml)
- Brumisateur d'eau thermale (Vaporisateur 250 ml)

L'ensemble des fiches produits sera fourni en annexe. En fonction de l'évolution de la gamme, d'autres produits pourront être développés et ajoutés par la ville de DAX. Les dispositions du présent contrat s'étendent ainsi à la fourniture de tout nouveau produit cosmétique. Cependant, le distributeur aura le choix de proposer ou non les nouvelles références proposées.

ARTICLE 3 : MODALITÉS MATERIELLES DE FOURNITURE DE LA GAMME COSMÉTIQUE

Par l'intermédiaire de sa Régie Municipale thermale, qui assure le développement et l'exploitation de la gamme cosmétique DAX et TERRA sur la station thermale, la Ville de Dax s'engage à fournir au distributeur ou à toute autre personne qu'elle désigné à cet effet (prestataire, etc...), la gamme cosmétique dans les conditions suivantes :

- Le distributeur devra en premier lieu procéder à une ouverture de compte, laquelle sera approuvée par la Régie et donnera un accès direct au Distributeur au site de vente en ligne daxeterra.com afin de passer sa commande et ses réassorts.
- Il n'y a pas de minimum de commande mais un colisage défini pour chaque référence :
 - Baume de massage : 6 pièces
 - Gel jambes légères : 6 pièces
 - Cataplasme TERDAX : 6 pièces
 - Crème visage : 6 pièces
 - Fluide lacté pour le corps : 6 pièces
 - Gel nettoyant : 6 pièces
 - Spray nettoyant : 6 pièces
 - Brumisateur d'eau thermale : 6 pièces

La formation produit pourra être proposée à l'ouverture, à la demande du distributeur et fonction des disponibilités du fournisseur ou son prestataire. La ville de Dax pourra également proposer, selon l'enjeu et la disponibilité, des supports de communication, des packagings complémentaires ou des publicités sur lieu de vente.

- Toute nouvelle demande d'approvisionnement pourra se faire sur les références choisies par le distributeur, en respectant le colisage défini préalablement. Il n'y a pas de franco de port sur l'agglomération du grand-Dax, pour les autres le franco est à 200€HT.
- La demande de fourniture et la quantité devront être adressées au minimum 7 jours avant la date de fourniture via le site internet daxeterra.com. **Compte-tenu du lancement de la gamme, l'indisponibilité temporaire de certaines références ne pourra pas faire**

l'objet d'une réclamation (produit local en quantité limitée).

- La Régie assure la livraison au point défini par le distributeur sur le territoire du Grand Dax.
- Le distributeur prendra sous sa responsabilité toutes dispositions nécessaires pour stocker les produits dans les conditions conformes aux usages (température, luminosité, humidité, espacement, accès).
- En fonction des demandes et des disponibilités des produits, la ville de Dax peut être amenée à modifier les conditions de livraisons (délais et points de livraison).

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS / RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DE DAX.

La Ville de Dax garantit au distributeur la fourniture d'une gamme cosmétique conforme aux normes et exigences, dans le cadre de son partenariat avec son laboratoire partenaire.

La ville de DAX n'est donc pas fabricant de produits cosmétiques mais propriétaire de ces références cosmétiques sous la marque « Dax et Terra » dont elle est également propriétaire.

La ville de Dax est responsable des conséquences dommageables liées aux activités de fourniture de la gamme cosmétique si elles occasionnent des dommages matériels ou immatériels ou de tous autres dommages causés aux tiers, pour autant que sa responsabilité soit établie. Au titre des activités susmentionnées, elle est assurée auprès d'une compagnie notoirement connue pour couvrir les conséquences de cette responsabilité.

La ville de Dax précise néanmoins au titulaire que la production en quantité limitée de la gamme peut amener des ruptures de stocks dont la ville ne pourrait être tenue responsable. En tant que fournisseur, la ville de Dax déploiera ses meilleurs efforts pour organiser et adapter sa logistique de manière à permettre au distributeur de répondre aux besoins de sa clientèle et assurer sa compétitivité.

La ville de Dax s'engage, de plus, à tenir informé régulièrement le distributeur sur les délais de réapprovisionnement en cours afin que ce dernier puisse prendre ses dispositions vis à vis de sa clientèle. Elle s'engage également à répondre dans les plus brefs délais à toute demande technique du distributeur concernant les produits cosmétiques.

La ville de Dax et le distributeur se rapprocheront, à date convenue mutuellement et de façon régulière, afin de faire le point sur la bonne mise en œuvre du présent contrat et les adaptations à y apporter afin de développer ce partenariat de distribution des produits cosmétiques.

Par ailleurs, la ville de Dax en tant que fournisseur, assure la publicité institutionnelle et la promotion des produits cosmétiques Dax et Terra. Elle s'engage donc à informer le distributeur sur les opérations promotionnelles et publicitaires qu'elle met en place afin de permettre sa participation. Elle pourra ainsi mettre à disposition du distributeur, si elle le décide, le matériel de publicité.

Dans le cadre de ses obligations de fournisseurs, la ville de Dax remettra gratuitement au distributeur les échantillons, brochures, notices, documents promotionnels qu'elle jugera utiles à la commercialisation des produits cosmétiques.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS / RESPONSABILITÉ DU DISTRIBUTEUR

La Ville de Dax, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation de la gamme cosmétique Dax et Terra, émet les recommandations suivantes au distributeur (ou à son prestataire) :

- La gamme cosmétique doit être stockée dans un local propre et sec, à l'abri du gel. Les conditions de stockage doivent respecter l'intégrité de l'emballage.
- Le distributeur doit respecter la DLUO (date limite d'utilisation optimum) inscrite sur le sachet et ne pas mettre en vente des produits moins d'un mois avant la DLUO.

Les précédents conseils de conservation sont des recommandations émises par la ville de Dax. Il ne s'agit en aucun cas de prescriptions obligatoires pour le distributeur ou son prestataire qui assume l'entière responsabilité du conditionnement, du transport et de la vente. A ce titre, le distributeur ou son prestataire ne pourra rechercher une quelconque responsabilité de la Ville de Dax.

Le distributeur gère ses activités commerciales de manière indépendante et assume seul les charges et risques qui en découlent. Il détermine librement les prix de revente des produits tout en tenant compte le plus possible du barème des prix de vente conseillés figurant à l'article 7 du présent contrat.

Le distributeur s'engage à être un acteur de bonne volonté dans le développement de la marque. Il valorisera la gamme et son message cité en préambule conformément aux informations reçues dans le cadre de la « formation produit » évoquée à l'article 3. Il s'engage également à diffuser des valeurs positives autour des produits cosmétiques et du territoire, sans porter atteinte d'une quelconque manière à la marque Dax et Terra et les produits commercialisés sous cette dénomination.

Le distributeur devra notamment placer les produits cosmétiques, objets du présent contrat, de façon à ce qu'ils soient bien visibles continuellement par sa clientèle. La vente des produits cosmétiques devra être réalisée par le biais d'une présentation permettant la mise en valeur des produits tout en restant conforme avec l'image de marque de ces derniers. Le distributeur assurera de façon active la promotion et la publicité des produits cosmétiques au niveau local.

La commercialisation par le distributeur des cosmétiques Dax & Terra devra être effective et continue pour la durée prévue à l'article 8 du présent contrat.

Le distributeur informera régulièrement le fournisseur sur l'état du marché, l'évolution des ventes de produits et les demandes de la clientèle.

Le distributeur est autorisé, au demeurant, au titre du présent contrat, et sous sa responsabilité, à commercialiser les produits cosmétiques de la gamme Dax et Terra fournis par la ville de Dax par le biais de tous ses propres supports et moyens de commercialisation (point de vente physique, site internet, etc.) et à toute clientèle intéressée, notamment les comités d'entreprises.

Le présent contrat n'a, par ailleurs, pas vocation à interdire au distributeur la possibilité de vendre d'autres produits cosmétiques que ceux objet du présent contrat sous réserve que les obligations prévues par le présent contrat soient respectées et que ces produits concurrents ne dégradent pas, en raison de leur nature, qualité, image ou présentation, l'image de marque des produits cosmétiques Dax et Terra.

Il est formellement interdit, au distributeur, de revendre à un distributeur tiers les produits cosmétiques sans l'accord préalable et expresse de la ville de Dax, seul fournisseur des produits cosmétiques Dax et Terra, ceci dans le but de préserver la qualité et l'image des produits cosmétiques qui se veulent être des vecteurs promotionnels liés à l'histoire millénaire de l'eau thermale de Dax et de ses actifs phares que la ville de Dax est seule à pouvoir garantir.

Toutefois, le distributeur est autorisé à revendre lesdits produits cosmétiques à un distributeur déjà agréé par la ville de Dax sous réserve de l'informer au préalable de l'identification du

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-000000000-2024-09-23
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

distributeur agréé à qui sont revendus les produits cosmétiques et quels produits sont concernés par cette revente.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS SUR LA MARQUE « DAX ET TERRA »

La marque « *Dax et Terra* » est une marque déposée appartenant à la commune de Dax. Elle a été déposée pour les produits et classes de services suivants :

- 3 - Cosmétiques ; Lotions cosmétiques ; huiles essentielles ; produits de parfumerie ; préparations hygiéniques en tant que produits de toilette.
- 5 - préparation et articles d'hygiène ; produits hygiéniques à usage médical.
- 32 - Eaux minérales et gazeuses ; Boissons à base de jus de fruits sans alcool ; boissons sans alcool.
- 44 - Services de soins de santé ; Conseils en matière de santé ; Services de thalassothérapie ; Services de soins de beauté ; Soins hygiéniques et de beauté.



La ville de Dax, en tant que fournisseur, est titulaire des droits exclusifs sur la marque Dax & Terra et des signes distinctifs l'identifiant ainsi que ceux des produits cosmétiques. L'usage et l'exploitation du logo sont exclusivement réservés à la ville de Dax. Si le distributeur peut vanter les mérites du produit et utiliser ces derniers dans le cadre des dispositions du présent contrat, il n'est en aucun cas autorisé à exploiter au niveau commercial ces marques, sous quelques formes que ce soit, sans accord formalisé de la ville de Dax.

ARTICLE 7 : PRIX.

La gamme cosmétique est fournie aux tarifs délibérés chaque année par le Conseil Municipal de la ville de Dax. Le distributeur s'engage à les vendre au plus près du prix de vente conseillé ci-dessous :

Produit Cosmétique	Prix de vente maxi conseillés (€TTC)
Baume de massage	14,00
Gel jambes légères	14,00
Cataplasme TERDAX	18,00
Crème visage	22,00
Fluide lacté pour le corps	15,00
Gel nettoyant	9,00
Spray nettoyant désinfectant	5,00
Brumisateur d'eau thermale	6,00

Chaque année, le Conseil Municipal pourra être amené à revoir ces tarifs.

ARTICLE 8 : DURÉE.

L'ensemble des dispositions de la présente convention sont applicables pour une durée de **2 ans**.

La présente convention entrera en vigueur dès son approbation par les deux parties à la présente, matérialisée par la signature des personnes habilitées à les représenter.

La présente convention pourra faire l'objet d'une ou plusieurs modifications si le besoin s'en ressent, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par voie d'avenant.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Au terme de la présente convention, et si les parties décident de renouveler leur partenariat, la décision devra être matérialisée par une nouvelle convention.

A défaut, au terme de cette durée, la relation contractuelle entre les parties cessera de plein droit. Le distributeur devra cesser toute utilisation des signes distinctifs de la marque de produits cosmétiques Dax et Terra et restituer en nature tous les matériels, équipements et/ou documents reçus en exécution du présent contrat (sauf accord contraire du fournisseur).

ARTICLE 9 : RÉSILIATION.

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation sans indemnité à tout moment par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution, par l'une ou l'autre, de ses obligations respectives décrites ci-dessus.

Cette résiliation ne pourra intervenir qu'après dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette dénonciation devra mentionner les motifs de la demande de résiliation de la présente convention.

La résiliation sera effective dans un délai de 2 mois après réception de la dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Entre temps, et dans le délai précité, la partie mise en cause aura un droit de réponse à la demande de résiliation par l'autre partie et notamment sur les motifs de cette dernière.

En tout état de cause, les parties devront s'assurer de remplir leurs obligations respectives jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

En cas d'atteinte grave à la réputation et/ou à l'image des produits cosmétiques Dax et Terra ou à la ville de Dax en tant que fournisseur, la résiliation du présent contrat sera immédiate et de plein droit à compter de la notification du courrier recommandé avec accusé de réception que la Ville de Dax adressera à cet effet au distributeur ou son prestataire.

Enfin, la présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation unilatérale de la part de la Ville de Dax pour tout motif d'intérêt général. Elle prendra effet dès la notification du courrier recommandé avec accusé de réception que la Ville de Dax adressera à cet effet au distributeur ou son prestataire.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITÉ.

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des documents et informations échangés, notamment sans que cette liste soit limitative, les informations concernant leur stratégie commerciale, activités, savoir-faire, secret d'affaires et éléments financiers.

La présente clause de confidentialité ne s'applique cependant pas aux parties :

- si les informations sont tombées dans le domaine public, sans faute ou négligence de l'une des parties,
- si une des parties à connaissance des informations sans violation du présent engagement de confidentialité,
- si la divulgation des informations est exigée par la loi ou une autorité administrative ou judiciaire.

En toute hypothèse, la partie s'appropriant à divulguer une information qualifiée de confidentielle au regard de la présente clause, devra en avertir préalablement l'autre partie.

ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE.

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une

défaillance dans l'exécution
Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

de ses obligations contractuelles en raison d'un évènement échappant à son contrôle, qui ne pouvait pas être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne pouvaient être évités par des mesures appropriées.

Chaque partie devra ainsi informer sans délai et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la survenance d'un tel évènement, dès lors qu'il est susceptible de compromettre l'exécution de ses obligations contractuelles.

Dans l'hypothèse où l'évènement de force majeure rendrait l'exécution de ses obligations impossible pour l'une des parties, le présent contrat sera suspendu jusqu'à la disparition de l'évènement. S'il perdure au-delà d'un délai de 30 jours, les parties devront se rapprocher afin de discuter d'une éventuelle modification du contrat.

A défaut d'accord sur les modalités de poursuite entre les parties, le présent contrat sera résolu de plein droit.

ARTICLE 13 : ANNEXES

Tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégralement et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible, sauf s'il en est convenu autrement et de façon explicite par les parties.

ARTICLE 14 : LITIGE.

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties se rapprocheront afin de trouver une issue amiable au désaccord.

Dans le cas où une issue amiable s'avère impossible, tout litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera porté devant le tribunal territorialement compétent.

FAIT A DAX, EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

Le ____/____/____

POUR LE DISTRIBUTEUR

POUR LA VILLE DE DAX

Julien DUBOIS,

Maire de Dax

Président du Grand Dax



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PARTICULIERS

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Le présent site marchand est exploité par la ville de Dax (ci-après « la ville de Dax») – SIRET 214 000 887 00577 et ayant son siège social Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX – Téléphone : 05.58.90.97.97 – Email : daxeterra@grand-dax.fr

Ces conditions générales de vente sont soumises au droit français et établissent les conditions contractuelles applicables à tout achat de nos produits sur le site daxeterra.com ci-après désigné « le Site », par un acheteur ayant la qualité de consommateur.

Les présentes conditions générales de vente vous sont systématiquement proposées au moment de passer commande. En conséquence, en cochant la case d'acceptation et en passant commande, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve.

La ville de Dax se réserve la possibilité de modifier les termes de ces conditions, raison pour laquelle nous vous invitons à les consulter de manière systématique, étant entendu que les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de votre commande.

Champ d'application

Les produits et services mis en vente sur le Site sont accessibles à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) et Monaco.

Les prix

Les prix affichés sur le Site sont garantis au moment de la validation de la commande. En cas de prix promotionnel, le Site s'engage à appliquer ce prix à toute commande passée durant la période de publicité faite pour la promotion. Tous les prix sont indiqués en Euros et toute taxe comprise (TTC) à l'exception des frais de transport qui seront automatiquement calculés et indiqués dans le récapitulatif de votre panier.

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au jour de la commande, sur le territoire français. Si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des articles présents sur ce site.

La ville de Dax se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. En cas de hausse des prix postérieure à la commande, la ville de Dax s'engage à appliquer les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande.

Accusé de réception en préfecture 040-21400887-20240920-20240919-5-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024
--

La prise de commande

Vous pouvez passer commande par Internet, en vous connectant sur le Site. Toute commande nécessite au minimum les renseignements suivants pour sa bonne exécution : nom, prénom, adresse complète (et adresse de livraison si différente de votre adresse), Email et n° de téléphone.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes seul(e) responsable d'un éventuel changement d'adresse ou d'une erreur dans la saisie de celle-ci sur le formulaire, la ville de Dax ne pouvant être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une commande, à une adresse inexacte.

Votre commande ne pourra être effective que lorsque vous aurez déclaré avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente.

Toute commande validée est réputée ferme et définitive, sous réserve du droit de rétractation de 14 jours qui vous est accordé tel que défini ci-dessous. En dehors de cette hypothèse, toute commande ne peut être annulée qu'avec le consentement de la ville de Dax. Sans le consentement de la ville de Dax, la totalité de la commande est due.

En tout état de cause, la validation définitive de votre part, de votre commande vaut acceptation des prix et emporte votre adhésion expresse et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

Confirmation de commande

La ville de Dax s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé.

La ville de Dax peut néanmoins apporter au produit commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 132-2-1, V du Code de la consommation.

La ville de Dax se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes notamment dans les cas où les quantités commandées seraient anormalement élevées en comparaison de celles habituellement commandées par les acheteurs en qualité de consommateurs.

En cas d'impossibilité temporaire ou définitive de livraison, vous serez prévenu(e) par Email ou par téléphone avec proposition d'échange ou de remboursement.

Les différentes informations contractuelles sont présentées en langue française.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Le paiement

Le paiement de la totalité du prix est dû à la commande, qui ne sera déclenchée qu'après réception du paiement. Vous pouvez régler vos achats par carte bancaire, le débit de la carte est effectué dans les 24 heures suivant la validation de la commande.

Nous nous réservons le droit de suspendre toute commande d'un client avec lequel il existerait, à la date de la commande, un litige sur le paiement d'une commande antérieure.

Zones et délais de livraison

L'expédition de la commande ne pourra territorialement s'effectuer qu'en France métropolitaine (hors Corse, DOM-TOM et Monaco) à l'adresse que vous nous aurez indiquée lors de la commande.

Le traitement de votre commande passée avant 14h00, intervient dans les 3 jours ouvrés hors délais de livraison (hors samedis, dimanches et jours fériés et hors des fortes périodes promotionnelles) à compter de la réception du paiement (hors faits ne permettant pas la livraison).

Il est rappelé que les frais de transport sont à votre charge et seront calculés au moment de la commande, étant entendu que ceux-ci ne seront pas facturés lors d'une commande supérieure à 50 euros d'achat TTC pour les particuliers.

La livraison se fera du Lundi au Samedi par notre partenaire Colissimo (non-exclusif – nous nous autorisons à changer en période de forte affluence)

Le délai de livraison se situe entre 3 et 5 jours ouvrés, en cas de retard, informez-nous à Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX ; ou par Email : daxeterra@grand-dax.fr

Les délais indiqués sont estimatifs et peuvent varier selon les périodes. Toute fois si vous ne recevez pas votre livraison dans ce délai, vous pouvez annuler votre commande par lettre recommandée ou Email, vous serez remboursé sous 14 (quatorze) jours.

Disponibilité des produits

Nos offres de produits et services sont disponibles tant qu'elles sont visibles sur le Site.

Néanmoins, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive du produit commandé, vous serez prévenu(e) par Email ou par téléphone avec proposition

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

d'échange ou de remboursement par virement bancaire ou avoir utilisable dans un délai de 30 (trente) jours.

En dehors du remboursement du prix du produit indisponible, la ville de Dax n'est tenue à aucune indemnité d'annulation.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de quatorze (14) jours francs pour nous informer par écrit de votre intention d'exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent entièrement à votre charge. Lorsque le terme du délai de rétractation intervient le weekend ou jour férié, le terme est reporté jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le délai visé ci-dessus court à compter de la réception de votre commande.

Pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé, certains articles dits « sensibles » ne pourront faire l'objet d'une reprise.

En effet, en application de l'article L. 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé s'agissant de :

- la fourniture de produits susceptibles de se détériorer,
- la fourniture de produits qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

Les articles retournés doivent ne pas avoir été utilisés, être dans un état propre à permettre une nouvelle commercialisation, et dans leur emballage d'origine.

Dès réception de votre intention et dans les 14 jours qui suivent, vous devez nous renvoyer à vos frais tout ou partie des articles commandés accompagnés de la facture originale se rapportant à la commande en cause, à l'adresse suivante : Ville de DAX. Service eaux thermales. 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX.

Le remboursement des sommes payées (hors frais de livraison de retour) s'effectuera avec le même moyen de paiement que celui que vous avez choisi, à réception du ou des produits retournés, et après vérification par notre service de la quantité et de la qualité de chaque article pour lequel vous aurez fait valoir votre droit de rétractation.

Contestation

Nous faisons tout notre possible pour vous satisfaire. Nous sommes responsables de la bonne exécution des présentes Conditions générales de vente.

Néanmoins, notre responsabilité ne pourra être engagée du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou du fait de la non-conformité du produit à une législation étrangère.

Vous devez vérifier l'état apparent des articles livrés en présence du livreur et signaler tout dommage subi par votre commande.

En cas de litige et conformément à l'article R121-2 du code de la consommation, vous devez vous adresser en priorité au Service :

- par courrier à l'adresse suivante : Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX.
- par mail à l'adresse suivante : daxeterra@grand-dax.fr

Si dans un délai d'un (1) mois à compter de votre réclamation écrite, vous obtenez une réponse non satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation AME CONSO par voie électronique sur son site, par voie postale à : AME CONSO 11 PLACE Dauphine 75001 Paris ou sur son site : www.mediationconso-ame.com.

Si votre dossier est recevable, votre litige sera traité par le médiateur.

La médiation est un processus de règlement amiable des litiges gratuit, confidentiel, et rapide que chaque partie est libre d'accepter et d'interrompre à tout moment.

Le médiateur de la consommation est une personne indépendante qui a pour mission de proposer une solution au litige opposant le professionnel et le consommateur par un avis que chaque partie est libre d'accepter ou de refuser.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux français.

Ces présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français et sont conformes à la législation française.

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Confidentialité – traitement des données personnelles

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition et à la portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter directement notre service Client à l'adresse suivante : Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX ou par Email à : daxeterra@grand-dax.fr. Toutefois, si notre réponse ne vous satisfait pas, vous avez toujours la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL.

Archivage

Nous réalisons un archivage des bons de commande et factures sur un support fiable et durable. Vous disposez d'un droit d'accès à ces documents pour les commandes d'un montant supérieur à 120 Euros et de moins de 5 ans sur simple demande.

Propriété intellectuelle

L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris les représentations iconographiques, sonores et photographiques. La reproduction de tout ou partie de ce site sur un support quel qu'il soit, est formellement interdite sauf autorisation expresse émanant de la Ville de Dax.

La reproduction des textes sur un support papier pour un usage privé est autorisée, sous réserve du respect des trois conditions suivantes : gratuité de la diffusion, respect de l'intégrité des documents reproduits (pas de modification ni altération) et citation claire et lisible de la source sous la forme suivante : "Document issu du site daxeterra.com de la ville de Dax. Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités". Pour toute autre utilisation, veuillez nous contacter directement à l'adresse Email suivante : daxeterra@grand-dax.fr. Toute utilisation non expressément autorisée par la société ou contrevenant aux dispositions mentionnées ci-dessus est constitutive de contrefaçon pénalement sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle.

L'insertion d'un lien hypertexte vers le Site ou en direction d'autres sites doit avoir été préalablement autorisée par la ville de Dax. Dans tous les cas, tout

Accusé de réception en préfecture 040-21400887-20240920-20240919-5-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024
--

lien, même expressément autorisé par la ville de Dax devra être retiré sur simple demande de cette dernière

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

EAU THERMALE

N°	DESIGNATION	TRANCHE / CALIBRE	UNITE	TARIF HT
Redevances au m3				
1	Abonnés ordinaires (établissements thermaux)		M3	1,250
2	Vente d'eau de service (purge ou assimilé)		M3	0,530
3	Eau Brute pour unité de préparation (Terdax)		M3	0,304

Redevance Agence de l'Eau				
4	Redevance "Prélèvement sur la ressource en eau "		M3	0,049

Tarif abonnement annuel				
5	Branchement	25 MM	U	322,23
6	Branchement	30 MM	U	420,12
7	Branchement	40 MM	U	603,66
8	Branchement	50 MM	U	1034,99
9	Branchement	65 MM	U	1596,03
10	Branchement	80 MM	U	1846,42
11	Branchement	100 MM	U	2297,66

Contrôle des équipements de comptage				
12	Etalonnage sur banc Cofrac en 2 points triplés	DN 20 à DN 40	U	sur devis
13	Constat de vérification : 3 points de contrôle	DN 60 à DN 100	U	sur devis

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
Prestations de service			
14	Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	U	31,20
15	Frais d'intervention à la demande de l'abonné	U	28,00
16	Frais d'intervention à la charge de l'abonné selon le règlement	U	28,00

Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels			
17	Préparation et installation de chantier	F	165,00
18	Démolition chaussée et trottoir en enrobé	M²	5,50
19	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement d'eau thermale	ML	52,80
20	Plus-value pour terrassement exécuté à la main	M3	55,00
21	Traitement et évacuation des déblais non utilisés	M3	23,10
22	Mise en Oeuvre et compactage de remblai en grave concassée 0/31.5	M3	38,50
23	Mise en Oeuvre et compactage de remblai en sable de dune	M3	34,10
24	Réparation canalisation Inox 75<DN<100	ML	165,00
25	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à froid	M²	17,60
26	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud	M²	28,00

Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels			
N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
27	Main d'oeuvre jour ouvré - heures normale (06h00 à 22h00)	H	38,66
28	Main d'oeuvre dimanche et jour férié	H	61,85
29	Main d'oeuvre heures de nuit (22h00 à 06h00)	H	77,31
30	Véhicules légers	KM	0,60
31	Fourgons	KM	0,80
32	Camion Poly-benne	H	60,00
33	Tractopelle ou pelle mécanique < 4,5 T	H	83,33
34	Compresseur	H	10,00
35	Marteau Piqueur	H	2,00
36	Plaque vibrante	H	8,33
37	Pilonneuse	H	5,50
38	Scie à sol	H	8,33
39	Tronçonneuse	H	12,50
40	Groupe électrogène	H	12,00
41	Les fournitures et équipements sont facturés prix coûtants constatés par le Magasin (y compris frais de livraison)		Prix coûtants
42	Refacturation à l'utilisateur de travaux réalisés par un intervenant extérieur		suivant devis

Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'utilisateur

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-D8
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

		UNITE	TARIF HT
Vente des produits cosmétiques aux points de vente (via un site internet ou en direct)			
43	Baume de massage	U	6,83
44	Crème de jour	U	10,00
45	Soin lacté	U	9,17
46	Spray nettoyant	U	3,52
47	Cataplasme à base de TERDAX	U	8,40
48	Brume d'Eau Thermale	U	2,72
49	Gel nettoyant	U	5,04
50	Gel fraîcheur	U	6,30
51	Coffret Révélation	U	24,21
52	Coffret Sensation	U	21,53
53	Sac Shopping Dax et Terra	U	0,75
54	Frais de Port depuis le site @ (offert pour toute commande > 200 € TTC)	U	6,00
55	Frais de Port réduit depuis le site @ (offert pour toute commande > 200 € TTC)	U	4,08
offre promotionnelle - 10 % ou minima		UNITE	TARIF HT
56	Baume de massage	U	6,15
57	Crème de jour	U	9,00
58	Soin lacté	U	8,25
59	Spray nettoyant	U	3,30
60	Cataplasme à base de TERDAX	U	7,56
61	Brume d'Eau Thermale	U	2,45
62	Gel nettoyant	U	4,54
63	Gel fraîcheur	U	5,67
64	Coffret Révélation	U	21,79
65	Coffret Sensation	U	19,38
66	Sac Shopping Dax et Terra	U	0,75
offre promotionnelle - 20 % ou minima		UNITE	TARIF HT
67	Baume de massage	U	5,46
68	Crème de jour	U	8,00
69	Soin lacté	U	7,34
70	Spray nettoyant	U	3,30
71	Cataplasme à base de TERDAX	U	6,72
72	Brume d'Eau Thermale	U	2,18
73	Gel nettoyant	U	4,30
74	Gel fraîcheur	U	5,04
75	Coffret Révélation	U	19,37
76	Coffret Sensation	U	17,22
77	Sac Shopping Dax et Terra	U	0,75
Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'utilisateur			
Vente sur site internet selon les conditions générales de vente à distance en vigueur			

Vente des produits cosmétiques à l'utilisateur (via un site internet)			
Tarif de vente à l'utilisateur		UNITE	TARIF HT
78	Baume de massage	U	11,67
79	Crème de jour	U	18,33
80	Soin lacté	U	12,50
81	Spray nettoyant	U	4,17
82	Cataplasme à base de TERDAX	U	15,00
83	Brume d'Eau Thermale	U	5,00
84	Gel nettoyant	U	7,50
85	Gel fraîcheur	U	11,67
86	Coffret Révélation	U	38,33
87	Coffret Sensation	U	38,33
88	Sac Shopping Dax et Terra	U	1,00
89	Frais de Port livraison à domicile (offert pour toute commande > 50 € TTC)	U	6,00
90	Frais de Port livraison en relai colis (offert pour toute commande > 50 € TTC)	U	4,00
91	Frais de Port réduit livraison à domicile (offert pour toute commande > 50 € TTC)	U	4,08
92	Frais de Port réduit livraison en relai colis (offert pour toute commande > 50 € TTC)	U	3,08
Tarif de vente à l'utilisateur (offre promotionnelle - 10 % ou minima)		UNITE	TARIF HT
93	Baume de massage	U	10,50
94	Crème de jour	U	16,50
95	Soin lacté	U	11,25
96	Spray nettoyant	U	3,75
97	Cataplasme à base de TERDAX	U	13,50
98	Brume d'Eau Thermale	U	4,50
99	Gel nettoyant	U	6,75
100	Gel fraîcheur	U	10,50
101	Coffret Révélation	U	34,50
102	Coffret Sensation	U	34,50
Tarif de vente à l'utilisateur (offre promotionnelle - 20 % ou minima)		UNITE	TARIF HT
103	Baume de massage	U	9,34
104	Crème de jour	U	14,66
105	Soin lacté	U	10,00
106	Spray nettoyant	U	3,52
107	Cataplasme à base de TERDAX	U	12,00
108	Brume d'Eau Thermale	U	4,00
109	Gel nettoyant	U	6,00
110	Gel fraîcheur	U	9,34
111	Coffret Révélation	U	30,66
112	Coffret Sensation	U	30,66

Accusé de réception en préfecture 040-21400887-20240920-20240913
Date de transmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Tarif de vente à l'utilisateur (offre promotionnelle - 30 % ou minima)		UNITE	TARIF HT
113	Baume de massage	U	8,17
114	Crème de jour	U	12,83
115	Soin lacté	U	9,17
116	Spray nettoyant	U	3,52
117	Cataplasme à base de TERDAX	U	10,50
118	Brume d'Eau Thermale	U	3,50
119	Gel nettoyant	U	5,25
120	Gel fraîcheur	U	8,17
121	Coffret Révélation	U	26,83
122	Coffret Sensation	U	26,83
Tarif de vente à l'utilisateur (offre exceptionnelle - 40 % ou minima)		UNITE	TARIF HT
123	Baume de massage	U	7,00
124	Crème de jour	U	11,00
125	Soin lacté	U	9,17
126	Spray nettoyant	U	3,52
127	Cataplasme à base de TERDAX	U	9,00
128	Brume d'Eau Thermale	U	3,00
129	Gel nettoyant	U	5,04
130	Gel fraîcheur	U	7,00
131	Coffret Révélation	U	24,21
132	Coffret Sensation	U	24,21
Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'utilisateur			
Vente selon les conditions générales de vente à distance en vigueur			

BOUES THERMALES

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
Vente de boues			
1	Péloïde, compris frais de livraison, de reprise et de contrôle *	sachet	5,850
2	Algues thermales de Dax	Kg	347,890
Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels			
3	Main d'oeuvre jour ouvré - heures normales (05h00 à 22h00)	H	38,66
4	Main d'oeuvre dimanche et jour férié	H	61,85
5	Main d'oeuvre heures de nuit (22h00 à 05h00)	H	77,31
6	Fourgon	KM	0,80
7	Tracteur	H	55,00
Visite de terdax par l'OITT			
8	Visites de TERDAX organisées par l'OITT du Grand Dax	par visiteur	1,000

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



PROFESSIONNELS

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Le présent site marchand est exploité par la ville de Dax (ci-après « la ville de Dax ») – SIRET 214 000 887 00577 et ayant son siège social Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX – Téléphone : 05.58.90.97.97 – Email : daxetterra@grand-dax.fr

Ces conditions générales de vente sont soumises au droit français et établissent les conditions contractuelles applicables à tout achat de nos produits sur le site daxetterra.com ci-après désigné « le Site », par un acheteur ayant la qualité de professionnel, disposant d'un numéro de TVA, un SIRET et devant justifier d'une Raison Sociale.

Les présentes conditions générales de vente vous sont systématiquement proposées au moment de passer commande. En conséquence, en cochant la case d'acceptation et en passant commande, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve.

La ville de Dax se réserve la possibilité de modifier les termes de ces conditions, raison pour laquelle nous vous invitons à les consulter de manière systématique, étant entendu que les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de votre commande.

Champ d'application

Les produits et services mis en vente sur le Site sont accessibles à toute personne physique majeure ou à toute personne morale commerçante ou non commerçante, domiciliée en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) et Monaco.

Chaque nouveau compte professionnel fera l'objet d'une approbation par la Ville de Dax avant de pouvoir passer une commande sur le site internet de Dax et Terra.

Il est formellement interdit, au distributeur, de revendre à un distributeur tiers les produits cosmétiques sans l'accord préalable et expresse de la ville de Dax, seul fournisseur des produits cosmétiques Dax et Terra, ceci dans le but de préserver la qualité et l'image des produits cosmétiques qui se veulent être des vecteurs promotionnels liés à l'histoire millénaire de l'eau thermale de Dax et de ses actifs phares que la ville de Dax est seule à pouvoir garantir.

Toutefois, le distributeur est autorisé à revendre lesdits produits cosmétiques à un distributeur déjà agréé par la ville de Dax sous réserve de l'informer au

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

préalable, de l'identification du distributeur agréé à qui sont revendus les produits cosmétiques et quels produits sont concernés par cette revente.

Les prix

Les prix affichés sur le Site sont garantis au moment de la validation de la commande. En cas de prix promotionnel, le Site s'engage à appliquer ce prix à toute commande passée durant la période de publicité faite pour la promotion. Tous les prix sont indiqués en Euros et hors taxe (HT) à l'exception des frais de transport qui seront automatiquement calculés et indiqués dans le récapitulatif de votre panier.

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au jour de la commande, sur le territoire français. Si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des articles présents sur ce site.

La ville de Dax se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. En cas de hausse des prix postérieure à la commande, la ville de Dax s'engage à appliquer les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande.

Le distributeur gère ses activités commerciales de manière indépendante et assume seul les charges et risques qui en découlent. Il détermine librement les prix de revente des produits tout en tenant compte le plus possible du barème des prix de vente conseillés.

La gamme cosmétique est fournie aux tarifs en vigueur délibérés par le Conseil Municipal et celui-ci pourra être amené à revoir ces tarifs.

La prise de commande

Vous pouvez passer commande par Internet, en vous connectant sur le Site. Toute commande nécessite au minimum les renseignements suivants pour sa bonne exécution : nom, prénom, adresse complète (et adresse de livraison si différente de votre adresse), Email et n° de téléphone, ainsi que les renseignements professionnels : numéro de TVA intracommunautaire, et raison sociale.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes seul(e) responsable d'un éventuel changement d'adresse ou d'une erreur dans la saisie de celle-ci sur le formulaire, la ville de Dax ne pouvant être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une commande, à une adresse inexacte.

Votre commande ne pourra être effective que lorsque vous aurez déclaré avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente.

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Toute commande ne peut être annulée qu'avec le consentement de la ville de Dax. Sans le consentement de la ville de Dax, la totalité de la commande est due.

En tout état de cause, la validation définitive de votre part, de votre commande vaut acceptation des prix et emporte votre adhésion expresse et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

Confirmation de commande

La ville de Dax s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé.

La ville de Dax peut néanmoins apporter au produit commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 132-2-1, V du Code de la consommation.

La ville de Dax se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes notamment dans les cas où les quantités commandées seraient anormalement élevées en comparaison de celles habituellement commandées par les acheteurs en qualité de professionnels.

En cas d'impossibilité temporaire ou définitive de livraison, vous serez prévenu(e) par Email ou par téléphone avec proposition d'échange ou de remboursement.

Les différentes informations contractuelles sont présentées en langue française.

Le paiement

Lors de la première commande, il est demandé au professionnel de payer par carte bancaire la totalité de la commande afin de valider celle-ci. Le débit de la carte est effectué dans les 24 heures suivant la validation de la commande.

Nous nous réservons le droit de suspendre toute commande d'un client avec lequel il existerait, à la date de la commande, un litige sur le paiement d'une commande antérieure.

Zones et délais de livraison

L'expédition de la commande ne pourra territorialement s'effectuer qu'en France métropolitaine (hors Corse, DOM-TOM et Monaco) à l'adresse que vous nous aurez indiquée lors de la commande.

Accusé de réception en préfecture 040-21400887-20240920-20240919-5-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024
--

Le traitement de votre commande passée, intervient dans les 2 jours ouvrés hors délais de livraison (hors samedis, dimanches et jours fériés et hors des fortes périodes promotionnelles) à compter de la réception de la commande (hors faits ne permettant pas la livraison).

La Régie assure la livraison au point défini par le distributeur sur le territoire du Grand Dax. Le distributeur prendra sous sa responsabilité toutes dispositions nécessaires pour stocker les produits dans les conditions conformes aux usages (température, luminosité, humidité, espacement, accès). En fonction des demandes et des disponibilités des produits, la ville de Dax peut être amenée à modifier les conditions de livraisons (délais et points de livraison).

Le délai de livraison se situe entre 3 et 5 jours ouvrés, en cas de retard, informez-nous à Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX ; ou par Email : daxeterra@grand-dax.fr

Les délais indiqués sont estimatifs et peuvent varier selon les périodes. Toute fois si vous ne recevez pas votre livraison dans ce délai, vous pouvez annuler votre commande par lettre recommandée ou Email, vous serez remboursé sous 14 (quatorze) jours.

Disponibilité des produits

Nos offres de produits et services sont disponibles tant qu'elles sont visibles sur le Site.

Néanmoins, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive du produit commandé, vous serez prévenu(e) par Email ou par téléphone avec proposition d'échange ou de remboursement par virement bancaire ou avoir utilisable dans un délai de 30 (trente) jours.

En dehors du remboursement du prix du produit indisponible, la ville de Dax n'est tenue à aucune indemnité d'annulation.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de quatorze (14) jours francs pour nous informer par écrit de votre intention d'exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent entièrement à votre charge. Lorsque le terme du délai de rétractation intervient le weekend ou jour férié, le terme est reporté jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le délai visé ci-dessus court à compter de la réception de votre commande.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé, certains articles dits « sensibles » ne pourront faire l'objet d'une reprise.

En effet, en application de l'article L. 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé s'agissant de :

la fourniture de produits susceptibles de se détériorer,

- la fourniture de produits qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

Les articles retournés doivent ne pas avoir été utilisés, être dans un état propre à permettre une nouvelle commercialisation, et dans leur emballage d'origine.

Dès réception de votre intention et dans les 14 jours qui suivent, vous devez nous renvoyer à vos frais tout ou partie des articles commandés accompagnés de la facture originale se rapportant à la commande en cause, à l'adresse suivante : Ville de DAX. Service eaux thermales. 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX.

Le remboursement des sommes payées (hors frais de livraison de retour) s'effectuera avec le même moyen de paiement que celui que vous avez choisi, à réception du ou des produits retournés, et après vérification par notre service de la quantité et de la qualité de chaque article pour lequel vous aurez fait valoir votre droit de rétractation.

Contestation

Nous faisons tout notre possible pour vous satisfaire. Nous sommes responsables de la bonne exécution des présentes Conditions générales de vente.

Néanmoins, notre responsabilité ne pourra être engagée du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou du fait de la non-conformité du produit à une législation étrangère.

Vous devez vérifier l'état apparent des articles livrés en présence du livreur et signaler tout dommage subi par votre commande.

En cas de litige et conformément à l'article R121-2 du code de la consommation, vous devez vous adresser en priorité au Service :

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

- par courrier à l'adresse suivante : Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX.
- par mail à l'adresse suivante : daxeterra@grand-dax.fr

Si dans un délai d'un (1) mois à compter de votre réclamation écrite, vous obtenez une réponse non satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation AME CONSO par voie électronique sur son site, par voie postale à : AME CONSO 11 PLACE Dauphine 75001 Paris ou sur son site : www.mediationconso-ame.com.

Si votre dossier est recevable, votre litige sera traité par le médiateur.

La médiation est un processus de règlement amiable des litiges gratuit, confidentiel, et rapide que chaque partie est libre d'accepter et d'interrompre à tout moment.

Le médiateur de la consommation est une personne indépendante qui a pour mission de proposer une solution au litige opposant le professionnel et le consommateur par un avis que chaque partie est libre d'accepter ou de refuser.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux français.

Ces présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français et sont conformes à la législation française.

Confidentialité – traitement des données personnelles

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition et à la portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter directement notre service Client à l'adresse suivante : Ville de DAX, Service eaux thermales, 6 allée du Bois de boulogne, 40100 DAX ou par Email à : daxeterra@grand-dax.fr. Toutefois, si notre réponse ne vous satisfait pas, vous avez toujours la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240920-20240919-5-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Archivage

Nous réalisons un archivage des bons de commande et factures sur un support fiable et durable. Vous disposez d'un droit d'accès à ces documents pour les commandes d'un montant supérieur à 120 Euros et de moins de 5 ans sur simple demande.

Propriété intellectuelle

L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris les représentations iconographiques, sonores et photographiques. La reproduction de tout ou partie de ce site sur un support quel qu'il soit, est formellement interdite sauf autorisation expresse émanant de la Ville de Dax.

La reproduction des textes sur un support papier pour un usage privé est autorisée, sous réserve du respect des trois conditions suivantes : gratuité de la diffusion, respect de l'intégrité des documents reproduits (pas de modification ni altération) et citation claire et lisible de la source sous la forme suivante : "Document issu du site daxeterra.com de la ville de Dax. Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités". Pour toute autre utilisation, veuillez nous contacter directement à l'adresse Email suivante : daxeterra@grand-dax.fr. Toute utilisation non expressément autorisée par la société ou contrevenant aux dispositions mentionnées ci-dessus est constitutive de contrefaçon pénalement sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle.

L'insertion d'un lien hypertexte vers le Site ou en direction d'autres sites doit avoir été préalablement autorisée par la ville de Dax. Dans tous les cas, tout lien, même expressément autorisé par la ville de Dax devra être retiré sur simple demande de cette dernière